Le Pacifique | CDC

MODE D'EMPLOI

Afin de bénéficier d'une des aides proposées par le Pacifique | CDC et que nous puissions traiter au mieux votre demande, voici quelques informations pratiques :

1/ Formuler votre demande par écrit
Pour cela, envoyez-nous par mail ou courrier postal :
- un **dossier du projet de création** dans lequel figurent impérativement l'argument, la distribution, les partenaires et le budget,
- le **formulaire** joint dûment complété afin de préciser la nature de la demande, le studio, la période…
- une ou plusieurs **captations vidéo** (tous supports, environnement Mac), nous pouvons vous les renvoyer après visionnage si vous le souhaitez.

Calendrier :
Il n'y a **pas de date limite** pour envoyer votre demande. Néanmoins, il est utile de noter que :
- le planning du studio nord (boîte noir avec technique) est plus demandé et donc plus vite bouclé que le studio sud,
- le programme est en général finalisé 6 mois avant le début de la saison soit environ mars.

2/ Prise de rendez-vous avec la directrice artistique
Il est toujours important, dans la mesure du possible, de prévoir un temps d'échange avec les compagnies. Christiane Blaise rencontre régulièrement des chorégraphes et équipes artistiques, ce qui permet une meilleure appréhension du projet porté et des besoins nécessaires à sa réalisation.

3/ Réponse
Nous prenons connaissance régulièrement de tous les dossiers qui nous sont envoyés et nous nous attachons à répondre aux demandes selon un délai qui nous permet une étude attentive du projet à l'issue de laquelle nous vous faisons parvenir une réponse sous forme par e-mail ou téléphone.

4/ Suivi administratif et logistique
Une fois que la réponse positive vous parvient, il convient à ce stade et en fonction des modalités convenues de prendre contact avec l'équipe du Pacifique | CDC :
- **Tatiana Galleau**, chargée d'administration, pour le planning des studios
- **Philippe Quoturel**, responsable du développement, pour la mise en œuvre des résidences et des co-productions

Une convention est signée entre la compagnie et le Pacifique | CDC.
Pour toute utilisation de studio, sont demandés :
- une attestation d'assurance
- un chèque de caution de 500 à 1000 euros selon le studio (non encaissé sauf en cas de détérioration)
- une participation aux frais (PAF) de 30 euros TTC par session de travail

Quels espaces ?

Studio Pacifique nord : boîte noire de 290m2 avec des gradins et un pont lumière
Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité jusqu'à 21h).
Fiche technique téléchargeable sur le site, rubrique lieu de danse > les espaces

Studio Pacifique sud : studio lumineux de 170m2
Du lundi au vendredi de 9h à 18h en période scolaire (possibilité jusqu'à 21h en vacances scolaires) ; de 13h à 18h en cas d'entraînement régulier du danseur
Impossibilité d'y entreposer des éléments de scénographie en soirée en raison des cours amateurs.

Appartement : T3 de 56m2 ayant une capacité de 7 couchages, à 300m du Pacifique
Chambre 1 : 2 twins (lit en 90x180) ou 1 double (180x180)
Chambre 2 : 3 singles en lits superposés (lit en 90x180)
Salon : 1 convertible confortable (200x160)
Cuisine équipée

Fermeture : août et Noël
NB : Les horaires peuvent être modifiés par le Pacifique | CDC, suivant les besoins et activités, lors de sessions de formation (entraînement du danseur de 10h à 12h), de spectacles ou manifestations publiques.

Pour qui ?
Ces accompagnements s'adressent prioritairement aux compagnies professionnelles chorégraphiques ayant besoin d'un espace de travail ou de visibilité pour les professionnels, de moyens financiers, de soutien technique, administratif et artistique.
Les choix des compagnies appartiennent à la directrice artistique du Pacifique | CDC.

Quoi ?
<u>Mise à disposition de studio</u>
- un studio de répétitions sans moyen technique (studio sud ou nord) pour la période de création, de répétitions, de reprise de rôle, d'audition...

<u>L'apport en industrie</u>
- un studio de répétitions avec moyens techniques (studio nord)
- un espace de visibilité pour les professionnels
- un espace de travail (bureau, wifi…)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi des répétitions

<u>La coproduction</u>
- un soutien financier à la production
- une résidence (studio sud ou nord)
- un espace de visibilité pour les professionnels
- un espace de travail (bureau, wifi…)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi du projet de création

La production déléguée
- une résidence
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de création

Plus concrètement, le Pacifique | CDC s'investit pour affiner le projet artistique avec le chorégraphe, élaborer le budget de production, trouver des financements, rechercher des diffuseurs en France et à l'étranger, gérer la logistique pendant les tournées.

Quel calendrier ?

La période et la durée sont proposées par la compagnie selon ses besoins. Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

Quelles conditions financières ?

Les studios sont mis à disposition contre une **participation aux frais** symbolique (PAF) de 30 euros TTC par session de travail, sauf pour la coproduction. Ils peuvent être loués pour l'organisation de stage et de soirées à des conditions différentes, se renseigner.

L'appartement est mis à disposition contre participation de 30 euros / nuit (quelque soit le nombre de personne) + 50 euros HT de ménage à la sortie, sauf pour la coproduction. Il peut être mis à disposition d'équipes ne travaillant pas au Pacifique, se renseigner.

Les **frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes** sont dans tous les cas **à la charge de la compagnie**, y compris pour la coproduction.

L'apport du Pacifique | CDC s'élève à environ :
- pour un studio, 2250€ / semaine sans régisseur, 3000€ / semaine avec régisseur
- pour l'appartement, à 400 euros / semaine.

Cela représente pour les compagnies un soutien à la production qui peut être valorisé dans un budget de production. La compagnie s'engage en contre partie à mentionner ce soutien sur les documents de communication du projet accueilli.

Quels engagements ?

Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent être demandés aux artistes, en accord avec la compagnie soutenue.

La compagnie ayant bénéficié du soutien du Pacifique | CDC s'engage à mentionner sur les documents de communication du projet accueilli. La compagnie informe de l'évolution du projet.

Le Pacifique | CDC

FORMULAIRE DE DEMANDE

Les demandes des compagnies sont étudiées sur présentation du dossier du projet de création (dates de répétitions souhaitées, propos, distribution, budget prévisionnel...) adressées au Pacifique | CDC.
Pour une meilleure gestion, il est impératif de remplir ce formulaire de demande.

Coordonnées

Nom du chorégraphe et de la Compagnie :
Adresse :
Contact production :
Tel / Mail :
Web :

Votre demande Date de la demande :

Nature (préciser) : ❐ Mise à disposition de studio
❐ Apport en industrie, avec présentation professionnelle ❐ oui ❐ non
❐ Coproduction, avec présentation professionnelle ❐ oui ❐ non
❐ Production déléguée

Studio souhaité (préciser) : ❐ Pacifique Nord (boîte noire avec technique possible)
❐ Pacifique Sud (studio sans technique)

Travail : ❐ Recherche ❐ Répétitions/reprise de rôle ❐ Création lumières
Préciser, notamment si besoin technique, scénographie, montage :

Hébergement (préciser) : ❐ Appartement du Pacifique ❐ Vous avez une autre possibilité
Si vous avez besoin de l'appartement : S'il n'est pas disponible, souhaitez-vous maintenir votre demande de studio ? ❐ oui ❐ non Préciser le nombre de personnes à héberger :

Période de travail souhaitée (préciser si ferme ou variable) :
Durée de travail souhaitée (hors we) :
Horaires de travail :

Votre projet

Titre de la pièce : Nombre d'interprètes en studio :
Date et lieu de la première (préciser si confirmée ou non) :
Partenaires sollicités :

Partenaires confirmés :

Informations complémentaires